

## Marché du sable Le matériau recherché dans la ville



Photo : Sidonie Ambonguila

Des tas de sable comme celui-ci se font rares.



Photo : Sidonie Ambonguila

A cause de la pénurie en sable, les travaux de construction sont souvent bloqués.

**Fidèle AFANOU EDEMBE**  
Port-Gentil/Gabon

*L'interdiction d'en extraire illégalement est à l'origine de cette carence. Mais ce matin, apprend-on, l'administration et les exploitants concernés se retrouvent pour trouver un modus vivendi.*

**COMME** c'est souvent arrivé par le passé, c'est pendant la saison sèche que les liens courent désespérément à la recherche d'un élément capital et incontournable, le sable, nécessaire pour tous travaux de construction. En effet, depuis quelque temps, le sable est devenu rare. Ceux qui ont été prévoyants ont quelques réserves. D'autres, par contre, utilisent le sable issu des fouilles pour, juste, réali-

ser des fosses septiques ou des caveaux. Et comme bien souvent, la non-détention de permis par les exploitants est à l'origine de cette carence qui devient récurrente chaque saison sèche.

Aux dires du directeur provincial des Mines, de l'Energie et des Ressources hydrauliques, Davy Arnold Ilougou Mbouroux, un seul exploitant, à savoir la "Sablière d'Endiguer", disposant d'une autorisation temporaire d'extraction de sable en bonne et due forme, devrait être autorisé à reprendre ses activités lundi prochain.

Les permis temporaires ont une validité de 2 ans contre 5 ans pour les autres. D'après le représentant du ministère des Mines, il est interdit aux exploitants de sable œuvrant dans la commune de Port-Gentil d'exploiter le sable sur le continent.



Photo : Sidonie Ambonguila

Le directeur provincial des Mines, M. Ilougou Mbouroux.

Il faut désormais aller draguer le sable des lagunes. Car il faut préserver Port-Gentil fragilisé par une exploitation anarchique de ce produit. Mais au-delà de cette exigence, les demandeurs doivent s'acquitter d'un certain nombre de taxes

qui ont été expressément alourdis pour décourager les mauvais exploitants. Ainsi, si les droits fixes – qui doivent être payés en un seul versement – sont relativement abordables (de 50 000 à 100 000 francs pour une exploitation artisanale in-

dividuelle, et de 250 000 à 500 000 francs pour une exploitation artisanale collective), les taxes d'exploitation sont de l'ordre de 3 voire 6 millions de francs. Par ailleurs, en plus de reverser des redevances au ministère des Mines, l'exploitant est tout aussi tenu d'en reverser également à la collectivité locale de son rayon (ici le Conseil départemental de Bendjé), pour alimenter un fonds alloué à la réalisation de projets devant bénéficier aux populations riveraines.

L'État, à travers la direction provinciale du ministère des Mines, entend faire respecter scrupuleusement le nouveau Code minier. Les premières interpellations ont conduit 5 contrevenants à répondre de leurs actes. Avec des fortunes diverses. Les sanctions sont lourdes financièrement. Il est prévu même des peines allant de

1 an à 3 ans d'emprisonnement ferme pour l'exploitant mais aussi pour le transporteur. De plus, tout camionneur convoyant du sable exploité de manière illicite, est exposé aux mêmes peines que l'exploitant.

Le marché du sable devrait reprendre aujourd'hui après la réunion entre l'administration habilitée et les exploitants concernés. Seulement, le nouveau godet de 3 m cubes de sable va coûter 25 000 francs. Le camion de 10 m cubes, autour de 75 000 francs. Et cela, indépendamment du prix de transport qui, souvent, est plus cher que le prix d'achat du sable.

Le site d'exploitation de la "Sablière d'Endougou" étant situé à environ 15 km de Port-Gentil, il est fort à craindre que le prix de revente soit plus coûteux.

## Développement/Au deuxième arrondissement

### Le maire jette les bases de la création d'une plateforme associative

**Serge YAKELE MIHINDOU**  
Port-Gentil/Gabon

*À l'invitation du maire du deuxième arrondissement, Jean-Pierre Mbadinga Nzamba, plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) et associations de (sa) circonscription administrative se sont retrouvées, mardi dernier, dans la salle des réunions de la mairie dudit arrondissement pour une concertation en vue de la mise en place prochaine d'une plateforme associative.*

**LE** projet de mise en place de la plateforme associative souhaitée par le maire du 2e arrondissement de la commune de Port-Gentil, Jean-Pierre Mbadinga Nzamba, vise à regrouper les différentes ONG ou associations qui œuvrent dans le social, l'environnement, l'éducation, la santé



Photo : Koumouss/L'Union

Le maire du deuxième arrondissement M. Mbadinga s'adressant...

et le développement dudit arrondissement. Mbadinga Nzamba pense que la Société civile, au regard du rôle qu'elle joue,

doit être prise en compte – voire associée – dans le cadre des politiques de développement de nos localités. " La Société ci-



Photo : Koumouss

...aux responsables d'associations et ONG œuvrant pour l'essor du 2e arrondissement.

vile n'a pas forcément des moyens matériels à apporter aux collectivités locales. Mais elle peut, par ses avis ou opinions, orienter une vision sociétale. Entendu que l'essentiel de son rôle est de soutenir des actions louables".

Les responsables d'ONG et associations du deuxième arrondissement ont visiblement apprécié la dé-

marche de leur édile. La plateforme verra donc le jour le moment venu. Place d'abord à la réflexion qu'il faut approfondir pour donner un contenu solide audit projet. C'est ensuite que le maire Mbadinga Nzamba et ses hôtes se retrouveront, incessamment, pour porter leur plateforme sur les fonts baptismaux. Mais déjà, une chose est

sûre, le projet ira à son terme. Les responsables d'associations disent avoir pris la mesure de la chose. Conscients de ce que le but visé, par cette démarche, est de ne pas les laisser en marge des activités de développement à mener dans leur espace commun du deuxième arrondissement de la capitale économique.